

## **Communiqué du Ministère de la Santé et de la Qualité de Vie**

Le ministère de la Santé et de la Qualité de Vie informe les membres du public que pendant la période allant du 1 septembre au 5 octobre 2010, 4 cas de malaria, 3 cas de dengue et 2 cas de chikungunya ont été détectés parmi les passagers arrivant des pays à risque.

Toutes les mesures de prévention ont été prises dans les endroits où ces cas ont été détectés et, à ce jour, il n'y pas eu de transmission locale de ces maladies parmi la population.

Pour se protéger contre les maladies – telles que la malaria, la dengue et le chikungunya – transmises par des moustiques, le ministère conseille aux membres du public de prendre les précautions suivantes :

1. Eviter les piqûres de moustiques en portant des vêtements couvrant les jambes et les bras et en utilisant des produits anti-moustiques,
2. Eviter des sorties non-indispensables au lever du jour et à la tombée de la nuit,
3. Autant que possible, dormir sous la protection d'un moustiquaire et/ou occuper une chambre climatisée et
4. Empêcher la prolifération des moustiques.

Les passagers arrivant à Maurice sont priés d'informer les autorités sanitaires de toute apparition de symptômes tels que fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, douleurs articulaires et éruptions cutanées.

**06 octobre 2010**